



Programme de la formation

Date de création janvier 2020
Version n°3

Certiphyto - Certificats individuels professionnels produits phytopharmaceutiques Certiphyto – Exploitants Renouvellement

Public Visé : exploitants agricoles de Seine-et-Marne

Prérequis :

Le public visé doit être détenteur du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en exploitation agricole » dont la validité est comprise entre 6 et 3 mois précédant la date de la formation.

Modalité d'évaluation : Evaluation en début à l'aide d'un questionnaire qui permettra d'évaluer les acquis des apprenants sur les notions essentielles (réglementations, précautions d'utilisation, les grands principes de la Protection Intégrée des cultures...) L'analyse du questionnaire permettra au formateur d'adapter son intervention lors de la formation.

En fin de formation le même questionnaire évaluera les acquis des apprenants pour chaque objectif de la formation.

Une attestation de formation sera fournie en fin de journée. Elle servira au stagiaire pour faire la demande de certificat sur le site « monservicepublic.fr ».

Moyens et/ou outils utilisés

Le formateur va s'appuyer sur des diaporamas mais aussi sur les échanges entre les participants qui permettront aux apprenants d'échanger sur leurs expériences. Des cas pratiques seront également travaillés.

Durée et horaires de la formation : 7h00 (+ temps de repas) - de 9h00 à 17h30

Modalité d'accès : les dates de sessions sont disponibles sur le site internet et sur les bulletins d'inscription possibilité de s'inscrire 15 jours avant le début de la formation

Coût de la formation : le montant de la formation est de 109 € (dont 25 € de frais de repas) net de taxe. Différents financements peuvent être mobilisés dans le cadre de cette formation. Cette formation est gratuite pour les contributeurs au vivéa.

Intervenants : Emilie SIRI : 01.64.79. 31.01 – emilie.siri@fdsea77.fr, animatrice de la FDSEA77 et référente nationale FNSEA sur le Certiphyto

et/ou Jean Baptiste FABRE 01 64 79 30 35 jb.fabre@fdsea77.fr – juriste environnemental à la FDSEA77

Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) :

Pour être en règle avec la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires à titre professionnel dans le cadre du Pal Ecophyto 1, les exploitants agricoles ont dû obtenir dès 2010 le certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en exploitation agricole », valable pendant 10 ans.

Ce certificat arrive en fin de validité, les agriculteurs concernés sont donc appelés à le renouveler dans le cadre du Plan Ecophyto 2+, dans la catégorie « Décideur en entreprise non soumise à agrément », pour une durée de validité de 5 ans (arrêté du 29 août 2016 fixant les modalités de renouvellement du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « décideur en entreprise non soumise à agrément » complété par la note de service DGER/SDPFE/2016-731 du 15 septembre 2016 qui précise les modalités d'accès et de mise en œuvre des voies d'accès par certificat).

Objectif général de l'action de formation :

Permettre aux détenteurs du certificat individuel pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « Décideur en exploitation agricole » de renouveler ce certificat dans le cadre du Plan Ecophyto 2+ dans la catégorie « entreprise non soumise à agrément ».

De 9h.00 à 11h.00 (2h.00) : 1^{er} module

Objectifs pédagogiques : Connaître la réglementation et de la sécurité environnementale

Contenus : Évaluation en début à l'aide d'un questionnaire, tour de table pour analyser des réponses et le recueil des besoins. Rappel du cadre réglementaire français (Grenelle 1 et 2, Plan Ecophyto). Dangerosité pour l'environnement. Prévention des risques environnementaux.

De 11h.00 à 12h.30 et 14h00 à 14h30 (2h.00) : 2^{ème} module

Objectifs pédagogiques : Connaître la réglementation et des précautions à prendre en termes de santé et de sécurité pour les applicateurs

Contenus : Rappel des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires. Rappel des principales mesures de prévention des risques. Consignes et conduite à tenir en cas d'accident.

De 12h.30 à 14h.00 (1h.30)

Pause repas

De 14h.30 à 17h.30 (3h.00) : 3^{ème} module

Objectifs pédagogiques : Avoir connaissance des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires

Contenus : Présentation des techniques alternatives existantes. Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels. Évaluer la nécessité d'une intervention. Raisonner les interventions et bien choisir les produits utilisés. Faire une évaluation comparative de l'utilisation des produits phytosanitaires et techniques alternatives.

En fin de formation le même questionnaire évaluera les acquis des apprenants pour chaque objectif de la formation.